

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 24 septembre 2024

Délibération

N° 24.145.1

En exercice ... 37

Présents 27

Votants 33

Pour 32

Contre 0

Abstention 1

PÔLE RESSOURCES - SERVICE RESSOURCES HUMAINES

**CONVENTION D'ADHÉSION À LA MISSION
« REMPLACEMENT » ENTRE LA DOMITIENNE ET LE CENTRE
DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE
L'HÉRAULT - APPROBATION ET AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Date de la convocation : 18/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre

Et le 24 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Esprit Gare » de la commune de Maraussan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

6 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Thierry DAURAT (représenté par madame Marlène PUCHE), monsieur Cédric GARCIA (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Sandra PACHOT (représentée par madame Patricia BERTHOMIEU), madame Nathalie PIQUES (représentée par monsieur Christian SEGUY), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Jean-Philippe JUAN), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

4 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Valérie CHABOT.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240924-DELIB_24_14

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 24 septembre 2024

Convention d'adhésion à la mission « remplacement » entre La Domitienne et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L452-44 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission « remplacement » entre La Domitienne et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault ci-annexé ;

Considérant que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault dispose d'une mission « remplacement », dont la définition même est de mettre à disposition des collectivités et établissements publics du département des agents pour assurer des missions temporaires ;

Considérant que, à cet effet, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault propose une convention d'une durée d'un an, renouvelable quatre fois par tacite reconduction, et demande, en sus du remboursement des rémunérations et des charges patronales s'attachant à la mission, une participation forfaitaire, de 10 % sur la totalité des sommes engagées par lui au titre des éléments de rémunération, correspondant aux frais de gestion ;

Considérant que La Domitienne doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements de personnels ;

Considérant que La Domitienne n'a pas toujours l'opportunité de recruter directement les personnes qualifiées ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 33 membres présents ou représentés au moment du vote,

Ne prend pas part au vote : Philippe VIDAL (représenté par Marcelle COUDERC),

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention),

I. APPROUVE le projet de convention d'adhésion à la mission « remplacement » entre La Domitienne et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault ci-annexé.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention à intervenir.

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant sont couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240924-DELIB_24_14

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALE



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **01 OCT. 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **01 OCT. 2024**

Signature du secrétaire de séance :

Valérie CHABOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Valérie Chabot', written over a large, light-colored scribble or mark.

page 3 sur 7
REÇU EN PRÉFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240924-DELIB_24_14

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240924-DELIB_24_14